

ASSOCIATION IPSIS
Institut pour la Socialisation, l'Intégration et le Soins
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège : ZAC PARISUD
58, Boulevard Maurice Faure
77380 COMBS-LA-VILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 24 Octobre 2006, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2011 se rapportant à la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration et comportent :

- Le bilan au 31 Décembre 2011 totalisant 19.762.874 € ;
- Le compte de résultat faisant ressortir un total de produits de 21.002.213 €, un total de charges de 21.118.867 €, soit un résultat déficitaire de 116.655 € ;
- L'annexe comptable décrivant les méthodes et principes comptables appliqués et fournissant toutes informations complémentaires utiles à la compréhension des comptes.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons toutefois votre attention sur la situation des fonds propres de votre Association (4.494.422 euros) présentant un total de dépenses refusées ou non opposables aux financeurs de 1.475.939 euros. Nous vous rappelons à ce titre l'étroite dépendance de la poursuite de vos activités et du financement de vos investissements au subventionnement octroyé par vos financeurs.

439

II.- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport, s'inscrivant dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires particuliers que ceux mentionnés dans la première partie de ce rapport.

III.- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Dans le cadre de ces vérifications, nous devons vous signaler l'existence de dépenses engagées et payées par votre Association en 2011 au bénéfice d'un mandataire social, qui se sont avérées non justifiées ou hors de l'objet social de l'IPSIS. Ces sommes représentent au 31 décembre 2011 un montant de 42.452,52 euros positionné en « Autres créances » à l'actif du bilan.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents comptables adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels n'appellent pas d'observations de notre part.

Melun, le 08 Juin 2012


Yannick BLANCHARD DELORME
Président
Commissaire aux comptes

Comptes Combinés - Périodes de : 01/2011 à 12/2011

	Brut 2011	Amortissement 2011	Net 2011	Net 2010
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, s	171 986	154 134	17 852	33 912
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 193 614		1 193 614	1 504 898
Constructions	15 048 436	5 651 232	9 397 204	10 160 466
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 276 167	856 684	419 483	465 593
Autres	1 876 140	1 226 091	650 050	380 175
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	2 506 584	1 424 000	1 082 584	3 565 784
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	13 256	9 147	4 109	4 109
Créances rattachées à des participations	25 833	17 502	8 332	8 332
Autres titres immobilisés	16 203		16 203	16 203
Prêts	1 114 303		1 114 303	
Autres	135 093		135 093	111 824
TOTAL I	23 377 617	9 338 789	14 038 828	16 251 296
		0	0	0
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements	4 651		4 651	4 651
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	63 153		63 153	32 461
Avances et acomptes sur commandes	25 346		25 346	72 485
Créances				
créances clients et comptes rattachés	594 919	12 684	582 235	463 839
Autres	802 938	191 988	610 950	989 667
Valeurs mobilières de placement				127 989
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 417 636		4 417 636	4 993 560
Charges constatées d'avance	20 074		20 074	23 024
TOTAL II	5 928 717	204 672	5 724 046	6 707 678
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	29 306 334	9 543 460	19 762 874	22 958 974
Se rapportant aux immobilisations financières (1)				
Dont à moins d'un an			76 233	

Comptes Combinés - Périodes de : 01/2011 à 12/2011

	2 011	2 010
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	882 865	585 432
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserves	3 892 907	3 442 400
Report à nouveau	-241 695	-1 666 007
Excédent affecté au fin. des mes. exploitation	77 000	77 000
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-116 655	977 532
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-2 262 905	-1 099 998
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 129 972	1 164 264
Provisions réglementées	1 320 164	1 571 343
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	4 681 652	5 051 966
Provisions		
Provisions pour risques	107 000	247 212
Provisions pour charges	319 837	319 837
TOTAL II	426 837	567 049
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	11 414 589	13 064 447
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	400	400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 592 752	2 451 742
Dettes fiscales et sociales	1 416 406	1 510 517
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 401	62 833
Autres dettes	144 414	250 020
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	71 422	
TOTAL IV	14 654 384	17 339 959
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	19 762 874	22 958 974
Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an	9 789 883	10 852 905
Dont à moins d'un an	2 846 699	3 337 400
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 946 380	3 149 654
3. Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT
CHARGES

CHARGES	Exercice 2011	Exercice 2010
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises (a)	554 442	502 596
Variation de stock (b)	-30 692	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	210 219	120 297
Variation de stock (b)		
Autres achats et charges externes (*)	3 086 650	2 729 978
Impôts, taxes et versements assimilés	725 441	604 763
Salaires et traitements	8 374 795	7 560 461
Charges sociales	3 611 851	3 225 718
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	993 426	934 447
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	19 768	28 996
Dotations aux provisions		
Autres Charges	38 588	117 020
TOTAL I	17 584 486	15 824 276
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	554 489	539 646
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		4 647
Intérêts et charges assimilées	348 645	364 305
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	348 645	368 952
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13 836	57 852
Sur opérations en capital	2 617 411	126 722
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		1 339 344
TOTAL IV	2 631 247	1 523 918
Impôts sur les sociétés (V)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	21 118 867	18 256 792
Solde créditeur = excédent		977 532
TOTAL GENERAL	21 118 867	19 234 324
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		15
- redevances de crédit-bail immobilier	13 504	

PRODUITS	Exercice 2011	Exercice 2010
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises	7	44
Production vendue (biens et services) (a)	3 513 595	3 036 348
SOUS-TOTAL A - MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	3 513 601	3 036 392
<i>Dont variation des stocks</i>	<i>-30 692</i>	
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Produits de la tarification	10 003 685	9 457 246
Subvention d'exploitation	105 636	123 422
Reprises sur provisions, amort. et transferts de charges	279 605	192 817
Cotisations	219	70
Autres produits (hors cotisations)	3 590 321	3 484 010
SOUS-TOTAL B	13 979 467	13 257 565
TOTAL I (A + B)	17 493 068	16 293 957
Quote part de résultat sur opérations faites en commun (II)	554 489	539 646
Produits financiers		
De participation	245	317
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 042	5 864
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		13 972
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	6 287	20 154
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	939	1 861 705
Sur opérations en capital	2 704 851	518 862
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	242 579	
TOTAL IV	2 948 369	2 380 567
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	21 002 213	19 234 324
Solde débiteur = déficit	116 655	
TOTAL GENERAL	21 118 867	19 234 324
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	21 002 213	19 234 324
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	21 118 867	18 256 792
EXCEDENT ou DEFICIT (produits-charges)	-116 655	977 532
REPRISE DU RESULTAT N-2	186 202	175 599
RESULTAT DE L'EXERCICE	69 547	1 153 131
DONT RESULTAT GESTION PROPRE	297 867	1 982 884

ANNEXE DES COMPTES COMBINES

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ELABORATION DES COMPTES

1. PERIMETRE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés de l'IpSIS intègrent les structures ci-après.

	Gestion Contrôlée	Gestion Fonds Propres
Pôle Ingénierie Sociale		
SIEGE	<i>QP/FDS</i>	<i>VIE ASSOCIATIVE</i>
IpSIS Services		<i>PLATEFORME TECHNIQUE ET LOGISTIQUE</i>
Pôle Enfance		
MELANIE 77	<i>SESSAD</i>	
MELINA	<i>SAAAIS</i>	
SELIA 93	<i>SESSAD</i>	
LA ROSELIERE	<i>SESSAD</i>	
OPELIA 45	<i>SPS</i>	
Pôle Adulte		
Nord		
ELISA SENART	<i>ESAT ACTION SOCIALE</i>	<i>ESAT PRODUCTION COMMERCIALE</i>
ELISA 51	<i>ESAT ACTION SOCIALE</i>	<i>ESAT PRODUCTION COMMERCIALE</i>
ELISA 77	<i>ESAT ACTION SOCIALE</i>	<i>ESAT PRODUCTION COMMERCIALE</i>
Sud		
ELISA 13	<i>ESAT ACTION SOCIALE</i>	<i>ESAT PRODUCTION COMMERCIALE</i>
ELISA 30	<i>ESAT ACTION SOCIALE</i>	<i>ESAT PRODUCTION COMMERCIALE</i>
ELISA 31	<i>ESAT ACTION SOCIALE</i>	<i>ESAT PRODUCTION COMMERCIALE</i>
ELISA 84	<i>ESAT ACTION SOCIALE</i>	<i>ESAT PRODUCTION COMMERCIALE</i>
OPEN PROVENCE	<i>ESAT ACTION SOCIALE</i>	<i>ESAT PRODUCTION COMMERCIALE</i>
EA LES MAGNANARELLES		<i>ENTREPRISE ADAPTEE</i>

2. FAITS MAJEURS DE L'ANNEE

Au niveau juridique

Périmètre interne de l'Institut

- Le périmètre d'établissement de l'association est demeuré identique à celui de l'exercice 2010. L'association est donc composée de 16 établissements, représentant 25 dossiers comptables et sociaux.
- Cependant ce périmètre a connu une croissance interne liée :
 - o A l'attribution par l'ARS PACA en décembre 2011 de 25 places tarifées dans le cadre de l'agrément de l'ESAT ELISA 84 d'Avignon.
 - o De la montée en charge des établissements récents : ESAT ELISA 30 et SESSAD LA ROSELIERE
 - o Aux modifications successives de l'agrément de l'ESAT ELISA SENART, passé de 114 places autorisées et 104 places tarifées à 104 places autorisées puis à un agrément autorisé et tarifé de 114 places.
 - o A la croissance des prestations logistiques proposées par IpSIS Services, intrinsèque aux évolutions du périmètre (comptabilité, social, téléphonie et informatique) et extrinsèque dans le cadre d'une nouvelle mission liée à la gestion du parc automobile.

Périmètre externe de l'Institut

- L'IpSIS, dans le cadre de son action de développement et d'ingénierie de l'économie sociale a entrepris la fondation de nouvelles entités, qui constituent donc une émanation de l'institut :
 - o I-Formation, association en charge d'organiser la formation des personnels et des usagers du secteur protégé, ainsi que d'assurer la gestion du plan de formation de l'IpSIS
 - o I-Thème, association spécialisée dans l'événementiel devant permettre l'optimisation des actifs de l'association en dehors des temps d'accompagnement des usagers.
 - o I-Home, association dont l'objet sera de gérer au quotidien le parc locatif social, conformément aux évolutions inscrites dans les statuts de l'association à l'occasion de son AGO du 14/02/2011.
 - o M-IpSIS, association de droit marocain créée en juillet 2011 représentant les intérêts de l'IpSIS sur le territoire du Royaume du Maroc, dont le Conseil d'Administration de l'IpSIS définit les actions et qui en assure, avec la Coordination Nationale, le Conseil de Surveillance
 - o EGERIES, fonds de dotation constitué en novembre 2011 conformément aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du 27/06/2011. L'opportunité de ce dispositif devant permettre à terme à la fois le soutien financier de l'IpSIS au travers de la collecte de dons et du mécénat, la gestion optimisée du patrimoine immobilier de l'institut, ainsi que la promotion et développement de solutions innovantes du champ de l'économie sociale.

ARÉCOM

Société de Commissariat
aux comptes

Partenariats et conventionnements

- La croissance de l'institut et son développement impliquent la collaboration territoriale ou fonctionnelle avec d'autres entités
 - o Partenariats naturels liés aux interactions institutionnelles avec les associations fondées ou créées par l'IpSIS : I-Liaisons, I-Séjours, I-Formation, I-Thèmes et I-Home, qu'il s'agisse de conventions cadre ou d'accords spécifiques (mises à disposition de personnels, de moyens, d'avances de fonds de roulement)
 - o Partenariats historiques avec l'IFAC et l'IFEP
 - o Partenariats fonctionnels liés aux actions communes sur les territoires (La Jonquière), et/ou à des prestations univoques ou réciproques (DIRE)
 - o Partenariats liés à la coopération internationale dont l'action se décline selon trois modalités : la participation directe (conventions de dons : EDOM, OPALS, FHAH, AFRICANOSTRA), accompagnement de projet et audit (EN/MIpSIS/MDSF), et partage de compétences (EDOM, HADDAF).

Eléments juridiques liés à l'activité

- Social :
 - o l'IpSIS employait, au 31/12/2011, 209 salariés (77 hommes et 132 femmes), et 443 bénéficiaires en contrats de soutien (318 hommes et 125 femmes)
 - o Les entrées ont concerné 99 salariés, les sorties 92 salariés, à noter un flux particulier lié aux embauches en CAE/CUI notamment dans le cadre des chantiers éducatifs du SPS OPELIA 45
 - o Aucun nouveau contentieux prud'homal n'a été introduit en 2011, et 2 litiges se sont solutionnés.
- Civil :
 - o L'IpSIS poursuit l'exécution du plan de sauvegarde homologué le 25/08/2009 par le TGI, la modification du plan, en admission du passif de la banque Dexia, suite à la conclusion du protocole d'accord conclu en 2010, ayant été homologuée par décision du TGI de Meaux en date du 05 juillet 2011.
 - o Un nouveau litige a été introduit à l'encontre de l'IpSIS concernant la cessation par l'association de ses relations commerciales avec un transporteur de voyageurs suite à des actes malveillants commis par des chauffeurs de la société. Sur une action contingente, un ancien chauffeur de cette société a été débouté de sa demande personnelle en réparation auprès de l'IpSIS consécutivement à la perte de son emploi.
 - o L'association a été condamnée à restituer avec astreinte les deux certificats d'immatriculation de ses véhicules dans le cadre de l'activité de l'association ELCS, laquelle reste cependant redevable à l'IpSIS d'une avance de fonds non soldée à ce jour
- Administratif :
 - o Le contentieux introduit en seconde instance auprès du Tribunal national de la tarification, relativement aux modalités financières de la fermeture de l'ESAT CECILIA d'Avignon a fait l'objet d'un rejet pour défaut de capacité à agir du

Président de l'Institut et de l'Administrateur Judiciaire nommé par le TGI. Cette décision a fait l'objet d'un recours en Conseil d'Etat, pendant au 31/12/2011

- Fiscal :
 - o L'association a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les éléments de TVA du 01/01/2008 au 28/02/2011, qui s'est conclut sans rectification.
- Pénal :
 - o la transmission d'informations au procureur de la république de Meaux dans le cadre de la recherche de responsabilité sur l'antériorité (anciens dirigeants d'ELAN) a conclu à un classement sans suite de la part du TGI.
 - o La plainte déposée suite à l'incendie volontaire dans les dépendances du bâtiment de La Ferté sous Jouarre a également été classée sans suite.

Au niveau patrimonial

- Vente en crédit bail du bâtiment de l'ESAT ELISA 30 de Nîmes inauguré à l'occasion de l'AG du 27/06/2011, conformément aux dispositions prévues par le plan de sauvegarde.
- Levée d'inaliénabilité pour les bâtiments concernés par le protocole d'accord avec Dexia (Avignon) et par une promesse de vente (levée partielle pour La Ferté Sous Jouarre)
- Aucune acquisition en 2011

Au niveau financier

- Une variation globale des produits à la hausse de 7%, influencée par la progression des produits de la tarification (+5,8%) liée aux tarifications nouvelles (ELISA 30, ELISA 84, ELISA SENART et LA ROSELIERE) et à la progression globale du chiffre d'affaires des ESAT (+15,58%)
- Dans la poursuite du chantier de l'ESAT ELISA 30 le bâtiment achevé a fait l'objet d'une cession en crédit bail permettant de refinancer le prix d'achat du terrain qui pesait, par l'autorisation de découvert DEXIA, en compensation des comptes du secteur enfance, la plus-value portant sur la construction du bâtiment. Le gain de trésorerie a par ailleurs été supérieur au montant prévu dans le cadre du plan (1 400K€ prévu, 2 115K€ perçu, soit 2042K€ net après TVA)
- Il demeure, conformément au plan de sauvegarde et au protocole d'accord avec Dexia la question du bâtiment d'Avignon à solder, dans le cadre d'un crédit bail à l'issue des travaux de finition.
- Un sujet spécifique a été soulevé en début d'exercice concernant des irrégularités dans le budget de la vie associative. Les éléments ont été isolés en comptabilité, conformément à l'analyse remise au bureau du Conseil d'Administration.
- Le plan de sauvegarde homologué le 25 août 2009 par le TGI de Meaux prévoyait :
 - o Le règlement des emprunts suivant les modalités contractuelles, avec report en fin de période d'amortissement des échéances suspendues durant la période d'observation

- L'apurement du passif privilégié et chirographaire admis suivant l'échéancier suivant :

- 35% à l'homologation du plan
- 16,25% durant 4 ans, à la date anniversaire du plan.

Les biens immobiliers, propriété de l'institut étant rendu inaliénables pour la durée du plan.

Les termes du plan de sauvegarde ont bien été respectés au cours de l'année 2011, le plan étant ainsi apuré, au terme de l'exercice, à hauteur de 67,50%. En outre les échéances des emprunts DEXIA contestés ont été déconsignées en règlement suite à l'homologation du protocole et du plan modificatif par le TGI de Meaux.

- Au niveau de l'affectation des résultats antérieurs :

- les résultats 2007 et 2008 qui demeuraient en attente pour les ESAT ELISA 13 et OPEN Provence ont été affectés conformément aux décisions de l'ARS Paca.
- Les résultats 2009 ont fait l'objet de rejets de dépenses limités, uniquement sur le compte de l'ESAT ELISA 31, l'ARS Midi Pyrénées rejetant un montant total de 27 214 €, dont 8.600 € de provisions réglementées sur un résultat de 30.338,99 €.
- CECILIA 84 : L'ARS PACA ne s'est pas positionnée par rapport aux résultats des années 2007, 2008 et 2009, à savoir des déficits respectifs de 410.412€, 134.957€ et 877.521€ (dont 800.000€ de provision pour dépréciation d'actif).

L'antériorité des rejets de dépenses continue cependant de peser sur le bilan de l'association, en dégradant le fonds de roulement d'exploitation du bilan financier.

Les résultats repris sur 2011 se décomposent comme suit :

○ OPELIA 45 :	37.494€
○ SAAAS MELINA :	69.807€
○ SELIA 93 :	119.995€
○ ELISA SENART :	-29.286€
○ SESSAD MELANIE :	-11.808 €
Soit un total de :	186 202 €

La distinction entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

Report à Nouveau (fonds propres)	933 498
Report à Nouveau (gest. contrôlée)	-2 262 905
Résultat de l'exercice (fonds propres)	297 867
Résultat de l'exercice (gest. contrôlée)	-414 522

Résultats intermédiaires :

	2011	2010
Total des charges courantes	17 584 486	16 363 922
Total des produits courants	17 493 068	16 833 603
Résultat d'exploitation :	-91 418	469 681

Total des charges financières	348 645	368 952
Total des produits financiers	6 287	20 154
Résultat financier :	-342 645	-348 798

Total des charges exceptionnelles	2 631 247	1 523 918
Total des produits exceptionnels	2 948 369	2 380 567
Résultat exceptionnel	317 122	856 649

BILAN FINANCIER

Le total du bilan de l'association s'élève à 19 762 874 euros d'actif net, en diminution de 14% comparativement à 2010, principalement en raison de la cession du bâtiment de l'ESAT ELISA 30, en diminution des actifs.

Le bilan financier a été présenté conformément aux dispositions réglementaires de la tarification des ESMS, en consolidé pour l'ensemble des budgets et en extrait concernant les budgets commerciaux.

Sur le plan global ; conformément à ce qui avait annoncé au terme de l'exercice 2010, le FRI de l'institut a basculé en positif (+ 1 462 K€). La section d'investissement est donc désormais redressée, notamment par l'effet escompté de la cession du bâtiment d'ELISA 30 en crédit bail immobilier. L'opération réalisée a permis en outre de refinancer le prix d'achat du terrain qui pesait, par l'autorisation de découvert DEXIA, en compensation des comptes du secteur enfance, la plus-value portant sur la construction du bâtiment. Le gain de trésorerie a par ailleurs été supérieur au montant prévu dans le cadre du plan (1 400K€ prévu, 2 115K€ net perçu), comme annoncé. A noter qu'il demeure la question du bâtiment d'Avignon à solder, dans le cadre d'un crédit bail à l'issue des travaux de finition.

Le FRE demeure négatif (-924K€), notamment en attente de la liberté d'affectation des résultats des CPOM qui devrait permettre de restructurer ces paramètres, en notant que les résultats non affectés pèsent pour 2 262 K€ dans le bilan de l'institut.

Le Fonds de Roulement Net Global devient donc au 31/12/2011 positif, de 537 870 euros, ce qui indique un redressement de la situation financière de l'institut, à conforter jusqu'à l'issue du plan de sauvegarde.

La situation du fonds de roulement et de la trésorerie nette est également positive : le niveau de l'endettement courant de l'institut a en effet baissé, compte tenu de l'apurement

progressif du plan, tout en lui laissant disposer d'une trésorerie en nette progression au 31/12/2011, soit 2 457K€.

Au 31/12/2011 la trésorerie courante couvre donc le montant total du passif net d'exploitation, avec un delta de 981 K€ permettant de couvrir un peu plus d'un demi-mois d'activité.

A noter l'impact très positif du bilan sur le plan des actions commerciales (hors budgets prélevés). En effet, à ce jour les ESAT disposent d'une capacité de financement de 231 K€, abondée par un fonds de roulement d'exploitation de 610K€, dont la progression (+400K€) est liée principalement aux résultats dégagés par le pôle adulte nord. Structurellement les capacités des ESAT sont impactées par un besoin en fonds de roulement lié aux délais de recouvrement des créances : créances clients, crédits de TVA et GRTH. Il demeure, pour la première fois cet année, une trésorerie positive en fin d'exercice de 307K€.

ANALYSE DU RESULTAT

L'exercice 2011 se solde par un **résultat déficitaire de 116 655 euros**

La correction apportée par les reprises de résultat sur les budgets d'action sociale (186 202 euros) porte le résultat à un excédent de 69 547 euros.

Le résultat revient ainsi à son niveau de 2009 (-97 280 euros en 2009), avec toutefois une nuance importante relativement aux niveaux respectifs de résultat entre les budgets tarifés et les budgets d'activité économique.

Le résultat exceptionnel contribue à ce résultat, étant principalement impacté par la reprise de provision d'équipement d'ELISA 30 pour 242 579 euros..

Comme habituellement, il convient de distinguer la situation particulière des budgets d'action sociale sous contrôle des tarificateurs, et celle des activités en fonds propres. Le résultat consolidé des actions fonds propres est **excédentaire de 297 867 euros (résultat courant de 257 679 euros soit une progression de 48%)**, tandis que le résultat des budgets sous tarification présente un **déficit de 414 522 euros (résultat courant – 691 455 euros)**, avec une certaine disparité selon les dossiers considérés, tant au niveau tarifé qu'au niveau des activités en fonds propre.

Les budgets sous contrôle de la tarification sont majoritairement déficitaires, à l'exception des nouveaux établissements. La problématique structurelle demeure pour les charges de bâtiment, ce qui devrait se résoudre dans le cadre de la gestion démembrée du patrimoine par le fonds de dotation. Un point d'attention doit demeurer relativement aux progressions de la tarification limitée par rapport à l'augmentation systématique des charges (coût de la vie et progression conventionnelle des charges de personnel) et aux reprises de résultat qui tendent la trésorerie.

Les budgets de production commerciale présentent une nette différence entre les deux pôles d'établissements pour adulte, et au sein de chacun des établissements une variation nette de l'opportunité économique entre les différentes activités.

Enfin le budget de la vie associative présente un net dépassement relativement au budget prévu initialement.

3. PRINCIPES COMPTABLES

A) Principes Comptables

L'IpSIS, organisme associatif sans but lucratif régi par la loi du 1^{er} juillet 1901, est sorti de la procédure de sauvegarde dont il faisait l'objet en date du 25 août 2009.

Dans la continuité, les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'IpSIS retient les différents principes comptables généraux du règlement CRC 99-03, notamment les principes énoncés dans le règlement CRC 99-01 relatif au plan comptable associatif.

Il se voit également assujéti à des règles à caractère public liées aux instructions budgétaires et comptables M22.

L'institut applique depuis le 1^{er} janvier 2007 l'avis CNC du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R314-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, appliquant l'instruction comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux qui appliquent les règlements n°99-01 et 99-03 du CRC.

B) Détermination du résultat

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- le résultat définitivement acquis des activités en propre ;
- des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris les frais de siège financés par une quote-part du budget des établissements, sont sous contrôle des ARS ou du Conseil Général qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- **le résultat comptable (CRC 99-01)** : ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur.
C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires aux Comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- **le résultat de gestion contrôlée** : correspond au résultat comptable auquel on ajoute le résultat N-2 (c'est-à-dire pour l'exercice 2011, celui de l'année 2009).

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

C) Immobilisations

Les immobilisations incorporelles regroupent les acquisitions de logiciels

Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les agencements, les matériels, et plus globalement les équipements dont la durée de vie est supérieure à une année d'exploitation et dont la valeur initiale est supérieure à 500€HT

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement de dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable à travers les règlements n°2002-10, n°2003-07 et n°2004-06. L'IpSIS a entrepris de se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation depuis 2006 pour ses constructions (méthode dite des composants).

D) Amortissements des Immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux couramment retenus sont les suivants :

(L : Linéaire, D : Dégressif ; E : Exceptionnel)

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
Constructions	L 6,66% à L 3,33%
Agencements, Installations	L 20% à L 10%
Matériels de bureau	L 33% à L 12,5%
Mobilier	L 20% à L 10%

E) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

F) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale

Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

G) Provision pour congés payés

En application de l'avis CNC du 4 mai 2007.

« Pour les associations ou fondations gestionnaires des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi que pour les établissements et services privés sociaux et médico-sociaux qui n'auraient pas pris en compte les dettes à congés payés et autres droits acquis par les salariés sous contrat à durée indéterminée, la contrepartie du passif représentatif de cette dette envers les salariés est comptabilisée directement en moins des fonds propres au compte 114, à l'ouverture de l'exercice 2007. Cette dette relève de la gestion propre des associations ou fondations.

Les variations ultérieures des dettes pour congés à payer et autres droits acquis par les salariés sont comptabilisées au compte de résultat. »

4. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice

5. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice. Pour mémoire, les documents servant de base à l'appréciation des comptes de l'année sont les suivants :

Bilan combiné
Compte de résultat Combiné
Détail des résultats par établissement (gestion fonds propres/gestion contrôlée)
Annexe des Comptes

A noter que l'annexe des comptes est complétée des éléments du rapport de gestion de l'exercice.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Litiges prud'homaux

Fin 2011 les dossiers prud'homaux évolué par la conclusion de deux litige, l'un à la faveur de l'association, mise hors de cause dans le cadre du transfert de son activité jeunesse fin 2007, et un second en défaveur de l'association, sans toutefois se distinguer significativement des provisions qui avaient été passés relativement à ce risque.

A rappeler, un litiges ayant abouti favorablement pour l'institut ont fait l'objet d'un appel par les salariés, à ce titre aucun ajustement n'a été apporté aux provisions, les décisions d'appels n'ayant pas été rendues par les cours concernées.

Etablissement	Demande	Provision n-1	Provision n
Antennes (FDS)	11549	10000	0
Antennes (FDS)	51879	40000	0
Siege	47100	15000	15000
Siège	157438	72000	72000
Elisa 77	86607	20000	20000
Cecilia 84	67094	67000	0
Total	421 667	224 000	107 000

Autres litiges

Conformément aux éléments évoqués dans les faits majeurs de l'année, un litige a été introduit par la société de transport. Après examen de la situation et du risque potentiel, aucune provision n'a été constatée, en effet celle-ci aurait du se limiter à la seule perte d'activité commandée par l'établissement MELANIE 77, soit une semaine de transport des enfants, ce qui représente une somme inférieure à 5.000 €, l'établissement présentant une provision en compte 1588000 de 11 600 euros, non affectée.

ELISA 30

L'association a fait l'acquisition d'un terrain en 2006 auprès de la SENIM (SAT). Les travaux de construction ont été interrompus en 2007, l'association n'ayant pu recourir à l'emprunt nécessaire au financement des travaux.

L'ARS de Languedoc Roussillon a accord, pour l'ESAT LES MAGANARELLES des dotations en crédits non reconductibles destinées à la provision pour renouvellement des immobilisations à hauteur de :

- 500 000€ en 2008
- 142 579 € en 2009
- 400 000€ en 2010

En outre à l'achèvement de la construction, au dernier trimestre 2010, la fusion des agréments ELISA 30 et LES MAGANARELLES a permis d'envisager l'opération sur un plan global. Les bénéficiaires et l'équipe ont ainsi pu intégrer les nouveaux locaux au 1^{er} décembre 2010.

Le refinancement en crédit bail immobilier a donc été conclu en décembre 2011, moyennant un prix de vente HT de 2.670.000 €. Il se décompose en :

- Une avance preneur de 1.030.000 € correspondant au CNR de 800K€ affecté par l'ARS Languedoc Roussillon, en atténuation des charges de structure et 230K€ correspondant à l'achat du terrain par l'association.
- Un apport de trésorerie de 2.640.000 € permettant de couvrir le coût de l'opération

Les principales dispositions du crédit-bail immobilier mis en place par la société SOGEFIMUR au profit de l'association IPSIS sont les suivantes :

- Prix de vente HT 2.670 K€ TTC 3.193 K€
- Annulation des investissements réalisés : 2.577 K€ TTC dont terrain 311 K€
- Prêt de 1.030 K€ consenti par IPSIS sur une durée de 15 ans
- Durée du contrat de crédit-bail de 15 ans
- Prix de vente à l'expiration conventionnel du contrat : 1 €
- Montant du loyer trimestriel Hors taxe : 62.118 €

Au niveau de la trésorerie, le plan de sauvegarde prévoyait que la cession du bâtiment ELISA 30 dégage 1 400 000 euros. Au final l'opération s'est soldée par un encaissement net de 2 115 000 euros (soit 700€ de plus que prévu en trésorerie nette), permettant de dégager, comme prévu, la trésorerie suffisante pour financer le développement de différents projets (fleet management, workflow, travaux avignon), en attendant leur autofinancement. A noter un crédit de TVA de 430K€ lié aux options proposées en 2008 au conseil d'administration et validées par le contrôle fiscal en 2011.

Concernant la situation des provisions, le bâtiment étant achevé et le matériel acquis, les provisions pour renouvellement des immobilisations seront traitées comme suit :

- Les 242.579 € affectés à l'équipement seront affectés à la réserve d'investissement

- Les 800.000€ affectés au bâtiment seront reprises progressivement par l'apurement de l'avance preneur, en atténuation des charges de loyer trimestrielles

Provisions pour dépréciation des actifs immobiliers

L'impact des cessions éventuelles des établissements (CECILIA 77 et CECILIA 84), en dehors d'exploitation tarifée, a été appréhendé de la manière suivante :

- o Pour la Ferté Sous Jouarre : l'actif immobilisé représente une valeur de 1.450K€. Compte tenu des difficultés rencontrées pour vendre le bien à la valeur estimée de 1.300K€, il avait été constaté en 2009 une provision complémentaire de 300K€ qui ramène aujourd'hui la valeur comptabilisée de l'actif à 850K€. Aucune provision complémentaire n'a été comptabilisée en 2010.
- o Pour Avignon, les locaux avaient été dépréciés de 800K€ en 2009. Pour rejoindre le prix de vente estimée dans le cadre des cessions d'actif du plan de sauvegarde et en accord avec le protocole signée avec la banque DEXIA, une provision complémentaire de 624 K€ avait été constatée, soit un total de 1 424K€

Actifs

Mobiliers :

Dans le cadre de la mise en place de la gestion des actifs mobilier centralisée (flotte, informatique, etc.), il a été procédé à un inventaire des actifs, permettant d'ajuster à la fois la valeur réelles des actifs mobilier et leurs affectations comptables, induisant une variation des sommes inscrites aux différents comptes de bilan, sans affecter la somme des valeurs en dehors des sorties d'actifs obsolètes ou détruits.

Financiers :

Dans le cadre de son activité et de ses partenariats, l'IpSIS a consenti à différentes avances :

- Avance preneur de 1.030.000 euros auprès de SOGEFIMUR (CBI).
 - o Solde au 31/12/2011 : 1.027.363,49 €
- Avance de fonds de roulement de 20.000 € au profit de I Liaisons (garantie financière)
- Avance de fonds de roulement de 35.000 € au profit de I-Séjours (caution financière)
- Avance de fonds de roulement de 20.000 € au profit d'EDOM (prêt sans terme)
- Avance de trésorerie de 11.000 € au profit de l'association DIRE (soldée en 2012)
- Avance au profit d'un salarié pour 1.000 €

Immobilisation en cours

Le total des immobilisations en cours se décompose comme suit :

immobilisations en cours	Brut	Provision	Nette	N-1
CECILIA 84 (AVIGNON)	2 501	1424	1 076	900
ELISA 30 (NIMES)				2665
SELIA 93	5		5	
Total	2 506		1 083	3 565

La livraison définitive des locaux étant intervenue en 2011, le bâtiment d'ELISA 30 est sorti du bilan, et le dossier provisoire E30 INV clôturé.

Concernant le bâtiment d'AVIGNON, les travaux d'achèvement sont prévus, et permettront à terme d'immobiliser le bâtiment ; des travaux d'étude en 2011, dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sont donc venus modifier les lignes relatives.

Le dossier SELIA 93 comptabilise les frais d'étude de sol et de géomètre pour le projet de construction du SESSAD LA ROSELIERE, frais engagés avant l'ouverture de l'établissement

Provisions réglementées

En K€	2011	2010	2009
ELISA 30 - Projet	800	1 043	643
Ch. Financière - Sauvegarde	457	457	357
Amort. décalés (prov. renouv. Immo.)	63	72	57
Total	1 320	1 572	1 057

La progression du poste « charges financières – Sauvegarde » en 2010 correspondait au repositionnement des charges dans le cadre du protocole DEXIA (subrogation des cautions renvoyées au terme des plans d'amortissement des emprunts)

Aucun établissement n'a fait l'objet d'un complément de provision pour renouvellement des immobilisations, en revanche l'ARS 31 a rejeté le montant de la provision passée au résultat 2009 pour 8.600 €

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

En euros

Normes : fiscales

Exercice du **01/01/2011**
au **31/12/2011**

Compte	Valeur Actif Début Exercice	AUGMENTATIONS Acquisitions	DIMINUTIONS		Valeur Actif Fin d'Exercice
			Cessions	Transferts	
20500000 CONC. & DROITS	170 962	4 753	3 730		171 986
21100000 TERRAINS	839 967		311 284		528 683
21110000 TERRAINS NUS	664 932				664 932
21310000 BATIMENTS	14 666 905	15 373		105 081	14 577 197
21350000 INSTALL. GENE	448 384	22 892		36	471 239
21510000 INSTALL. COMPLEXES	672 637				672 637
21540000 MATERIEL	516 835	87 098		403	603 530
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	782 234	333 623	305 697		810 160
21830000 MAT. DE BUREAU & MAT.	525 876	77 042	58 633		544 286
21840000 MOBILIER	485 841	36 330		477	521 694
23100000 IMMOBILISATION EN COURS	4 989 784	324 744		2 807 943	2 506 585
26000000 PARTICIPATIONS	39 089				39 089
27000000 AUTRES IMMO FINANCIERES	128 027	2 419 538		1 281 964	1 265 600
TOTAL	24 931 473	3 321 392	679 344	4 195 904	23 377 617

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

En euros

Normes : fiscales

Exercice du **01/01/2011**
au **31/12/2011**

Compte	Cumul Amort. Début Exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS		Cumuls amort. Fin d'Exercice
			Transferts	Cessions	
20500000 CONC. & DROITS	137 051	20 813		3 730	154 134
21100000 TERRAINS					
21110000 TERRAINS NUS					
21310000 BATIMENTS	4 821 856	603 695	18 789		5 406 761
21350000 INSTALL. GENE	132 967	111 515	11		244 470
21510000 INSTALL. COMPLEXES	414 245	45 958			460 204
21540000 MATERIEL	340 846	55 822	188		396 480
21800000 MAT. INFORM ET TRANS.	1 050 184	187 620	53 893	311 979	871 932
21840000 MOBILIER	332 380	39 760	17 980		354 160
23100000 IMMOBILISATION EN COURS	1 424 000				1 424 000
26000000 PARTICIPATIONS	26 648				26 648
27000000 AUTRES IMMO FINANCIERES					
TOTAL	8 680 178	1 065 183	90 861	315 709	9 338 790

TABLEAU DES PROVISIONS ET RESERVES

En euros

Exercice du **01/01/2011**
ou **31/12/2011**

Détail des provisions et réserves	Montants Début Exercice	DOTATIONS AFFECTATION	REPRISE AFFECTATION	Valeur Actif Fin d'Exercice
RESERVES				
<i>Réserves réglementées :</i>				
10682000 Investissements	2 716 923	288 871		3 005 794
10685000 Trésorerie	219 712	26 663		246 375
10686000 Compensation	420 823	104 401	35 452	489 772
10688000 Autres réserves	84 942	66 024		150 966
PROVISIONS REGLEMENTEES				
14200000 Renouv. Immobilisations	1 114 483		251 179	863 304
14866888 Charges financières Autres prov. Réglementées	456 860			456 860
TOTAL Réserves et provisions rég.	5 013 743	485 958	286 631	5 213 070
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
15000000 Provisions pour pénalités				
15110000 Provisions pour litiges	224 000		117 000	107 000
15120000 Prov. pour risques et charges	343 049		23 212	319 837
TOTAL Prov. p/ risques et charges	567 049		140 212	426 837
49200000 Provisions pour depreciations créances diverses	23 076 184 904	12 684 7 084	23 076	12 684 191 988
TOTAL PROVISIONS ET RESERVES	5 788 772	19 768	23 076	204 672

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

En euros

Exercice du
au

01/01/2011
31/12/2011

Etat des créances	Montants brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Participations et créances rat.	39 089		39 089
Prêts	1 114 303	76 233	1 038 070
Autres immob. Financières	135 093		135 093
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients et cptes rattachés	594 919	594 919	
Autres créances	802 938	802 938	
Charges constatées d'avance	20 074	20 074	
TOTAL	2 706 416	1 494 164	1 212 252
Etat des dettes	Montants brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>Emprunts et dettes financières</i>			
Emprunts et dettes fin.	9 468 208	438 763	9 029 445
Découverts bancaires	1 946 380	1 946 380	
Dépôts et cautionnements reçus	400		400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	440 539	401 022	39 517
Dettes sur immobilisations	14 401	14 401	
Dettes fiscales et sociales	1 416 406	1 416 406	0
Autres dettes	215 836		144 414
Dettes plan de continuation	1 152 213	576 107	576 107
TOTAL	14 654 384	4 793 079	9 789 883

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En euros

Exercice du
au

01/01/2011
31/12/2011

Nature des engagements	Montants au 31/12/2011
Crédit Bail Mobilier	16 804
Crédit Bail Immobilier	3 877 938
TOTAL	3 894 742